

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 27 février 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 27 février 2024**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président
Serge BROSSARD — Communauté
Éric CANTIN — Personnel enseignant
Sonia FALARDEAU — Personnel soutien
Alexandre LAFORGE — Communauté
Alexandre PETTIGREW — Parent
Maxim PILOTE — Directeur d'établissement
Christian SAVARD — Communauté
Clémence MORIN — Communauté
Sébastien POMERLEAU – Parent
Guillaume CHÉNARD – Personnel professionnel
Patrick-André LAVOIE — Communauté
Karine GAGNON — Personnel-cadre
Martin TRUDEL — Parent
Martin CORBEIL — Parent

Christian PLEAU — Directeur général
Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice par intérim du Service du secrétariat général et des communications

ABSENCES

Aucune

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 27 février 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière 27 février 2024.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 055-23-24

Il est proposé par Patrick-André Lavoie, appuyé par Serge Brossard d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du CA tenu le 30 01 2024;
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 01 2024
4. Correspondance et documents informatifs
5. Affaires reportées pour prise de décision
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1. Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du Conseil d'administration du CSS des Découvreurs – Adoption
 - 6.2. Règlement relatif aux règles de régie interne – Adoption
 - 6.3. Transaction immobilière avec la Commission scolaire Central Québec – Approbation
 - 6.4. Orientations budgétaires 2024-2025 - Adoption
7. Présentations sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
8. Rapports
 - 8.1. Rapport du président du CA;
 - 8.2. Rapport du DG;
 - 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 8.4. Rapport du Comité de vérification;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 27 février 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
- 9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions;
 - 9.2. Suivis aux questions.
- 10. Dossiers à huis clos
- 11. Levée de la séance

1.3 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune.

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CA TENUE LE 30 01 2024

C.A. 056-23-24

Il est proposé par Alexandre Laforge, appuyé par Christian Savard et résolu unanimement de :

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale par intérim de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 30 janvier 2024;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 30 janvier 2024 tel qu'il a été rédigé.

3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 30 01 2024

Aucun.

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

Aucun.

5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Aucune.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 27 février 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSS DES DÉCOUVREURS - ADOPTION

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique

CONSIDÉRANT qu'une partie des modifications sont proposées afin que les règles de délégations demeurent conformes à la *Loi sur l'instruction publique* qui a été modifiée en décembre 2023

CONSIDÉRANT que les autres modifications sont proposées afin d'accorder la flexibilité nécessaire au CSSDD pour une gestion agile de ses contrats de construction qui sont préautorisés par le MEQ

C.A. 057-23-24

Il est proposé par Alexandre Pettigrew, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unaniment de :

- 1) **ADOPTER** les amendements proposés au *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 057-23-24
- 2) **ADOPTER** les amendements proposés à la *Directive relative à la délégation, à certains gestionnaires, du pouvoir d'autoriser le centre de services scolaire des Découvreurs à conclure un contrat de service en vertu des dispositions de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (L.Q. 2014, c.17)*, déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 057-23-24
- 3) **ADOPTER** les amendements proposés à la *Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle* déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 057-23-24
- 4) **ADOPTER** les amendements proposés aux *Règles relatives à l'approvisionnement en biens et services et à l'octroi des contrats du Centre de services scolaire des Découvreurs*, déposés au soutien des présentes sous la cote C.A. 057-23-24

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 27 février 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

6.2. MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE – ADOPTION

CONSIDÉRANT les modifications à la LIP sanctionnées en décembre dernier;

CONSIDÉRANT l'obligation du Conseil d'administration de modifier ses règles de régie interne et de fonctionnement pour se conformer à la nouvelle législation;

C.A. 058-23-24

Il est proposé par Christian Savard, appuyé par Maxim Pilote et résolu unanimement de :

- 1) **D'ADOPTER** le *Règlement relatif aux règles de régie interne et de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 058-23-24.

6.3. TRANSACTION IMMOBILIÈRE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC – APPROBATION

CONSIDÉRANT le projet de démolition de l'École St-Vincent de la Commission scolaire Central Québec et la reconstruction d'une nouvelle école secondaire sur ce même site;

CONSIDÉRANT la demande de la Commission scolaire Central Québec d'échanger une parcelle de terrain afin de créer une limite de lot plus linéaire au sud du centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs et d'optimiser l'usage du site pour la nouvelle construction;

CONSIDÉRANT que sur la parcelle de terrain à acquérir toutes les infrastructures hors-sol et souterraines existantes devront être complètement enlevées et disposées hors du site, qu'une vérification environnementale du sol devrait être réalisée par une firme spécialisée en pareille matière et qu'un rapport attestant qu'aucune contamination des sols n'est présente devra être remis au Centre de services scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT que la conception récente de la future école requière une plus grande superficie qu'initialement prévue, que les superficies de terrains à échanger ne sont plus équivalentes et qu'une superficie supplémentaire approximative de 945 m² est à céder par le CSSDD à la CSCQ. Selon la proposition actuelle, le CSSDD cède à la CSCQ approximativement 3465 m² de terrain et la CSCQ cède au CSSDD 2520 m² de terrain;

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 27 février 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs

CONSIDÉRANT que les plans et devis de réaménagements du stationnement du centre administratif de la CSSDD sont à finaliser avec la Commission scolaire Central Québec;

CONSIDÉRANT la perte anticipée d'approximativement 73 cases de stationnement dans cet échange;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses de réaménagement requis sur la propriété actuelle et future du CSSDD ainsi que tous les honoraires, frais et déboursés inhérents en lien avec cet échange de terrain et aux transactions nécessaires seront à la charge de la Commission scolaire Central Québec;

CONSIDÉRANT que tous les travaux de réaménagement requis sur la propriété du CSSDD seront pris en charge par la CSCQ et elle en assumera la maîtrise d'œuvre;

CONSIDÉRANT l'autorisation à obtenir du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations à recevoir de la Société québécoise des infrastructures dans les transactions immobilières;

CONSIDÉRANT qu'au moment opportun, une résolution du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs sera nécessaire pour compléter la transaction;

CONSIDÉRANT le projet de lettre à l'intention de la CSCQ et le plan concept du site, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 059-23-24;

C.A. 059-23-24

Il est proposé par Clémence Morin, appuyée par Éric Cantin et résolu unanimement de :

- 1) **RÉITÉRER** un avis d'intention favorable à la Commission scolaire Central Québec à un échange ainsi qu'une cession d'une parcelle de lot sur le site actuel du centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs et de l'École St-Vincent dont les deux terrains sont contigus (parties des lots 2 012 518 et 2 012 648).

6.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024-2025 – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'augmentation anticipée de la clientèle au secteur jeune;

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre aux besoins de plusieurs secteurs d'activités;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 27 février 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

C.A. 060-23-24

Il est proposé par Christian Savard, appuyé par Serge Brossard et résolu unaniment de :

- 1) **ADOPTER** les orientations budgétaires 2024-2025 telles que proposées par la direction générale du Centre de services scolaire des Découvreurs, lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 060-23-24

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

Aucune.

8. RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Aucun.

8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente son rapport. Il fait un retour sur l'article paru dans les médias la fin de semaine précédente sur le cadre relatif à l'admission et aux critères d'inscription des élèves. Il fait également un suivi concernant le terrain identifié pour la construction de la nouvelle école et de la réponse de la ville de Québec à ce sujet.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Aucun.

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Aucun.

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 27 février 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

Aucun.

10. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 061-23-24

Il est proposé par Patrick-André Lavoie, appuyé par Guillaume Chénard et résolu unanimement de lever la séance du Conseil d'administration du 27 février 2024.

Il est 21 h 14.

Le président,



Stéphane Lapierre

La secrétaire générale par intérim,



Marie-Pierre Lamarche